# Transport par fret aérien d'animaux de compagnie en Polynésie : l'Autorité de la concurrence sanctionne une société pour abus de position dominante

Publié le 16 février 2022

---

À la suite d'un rapport transmis par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et d'une instruction menée, avec le concours de l'Autorité polynésienne de la concurrence, dans le secteur du transport par fret aérien d'animaux de compagnie, l'Autorité sanctionne la société Goldenway International Pets (GIP), à hauteur de 65 000 euros, pour abus de position dominante.

En liant la prestation de mise en quarantaine, sur laquelle elle était en monopole de fait, avec deux autres prestations liées au transport routier et à l'organisation du transport par fret aérien, GIP a créé un effet de levier et empêché toute concurrence au détriment de ses concurrents, et, en définitive, des consommateurs.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

du 16 février 2022

Lire le communiqué